

Objectifs pédagogiques : A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de : ● Connaître les risques et les mesures de prévention associées, y compris en situation de coactivité et d'interférences, ● Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel, ● Savoir réagir en cas de situation dégradée, oser s'arrêter et vérifier en cas de doute, ● Être acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée.	1. Introduction / tour de table (15 à 20 min) ● Présentations des personnes présentes et de l'organisation pratique ● Présentation des objectifs de la formation, de sa nécessité pour accéder aux sites, du programme 2. Contexte et enjeux de la sécurité (30 à 40 min) ● Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection ● Les risques de coactivité et d'interférence ● Présentation d'es accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles (statistiques, exemples...) ● Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un AT ou d'une MP ● Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.
Public et pré requis : ● Minimum 2, maximum 12 stagiaires ● Personnel opérationnel intervenant sur site industriel, encadré par un personnel de niveau 2 ● Comprendre et savoir se faire comprendre dans la langue dans laquelle est dispensée la formation. ● Nous contacter au préalable pour une formation dans une langue étrangère ou si le stagiaire doit être accompagné d'un traducteur ● Présenter une pièce d'identité	3. Les risques et moyens de prévention / protection (3h15 à 3h30) ● Circulation et accès aux sites ● Amiante, plomb ● Electricité ● Risque thermique / Feu et travaux à chaud ● Bruit – Vibrations ● Manutention mécanique/levage ● Manutention manuelle, gestes et postures, prévention des TMS ● Travaux en espaces confinés ● Risques liés à l'environnement de travail (balisage, air comprimé, azote,...) ● Risques et conséquences potentielles des interventions à proximité ou sur des équipements de sécurité des procédés type MMR MMRI ● Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations ● Pression et nettoyage haute pression ● Rayonnements ionisants et non ionisants ● Sablage ● Travaux à proximité de voies ferrées ● Risque chimique ● Incendie / Explosion / ATEX ● Risques machines ● Travaux en hauteur ● Risque biologique et légionnelle ● Risque de noyade
Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : ● Méthode expositive, participative et interrogative ● Apports théoriques sur vidéoprojecteur. ● Exercices, vidéo, études de cas. ● Remise d'un livret stagiaire dématérialisé et papier ● Animateur labélisé par France Chimie	
Suivi et évaluation des résultats : ● Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis. ● Emargement ● Attestation de formation individualisée + certificat de réalisation ● Certificat de stage.	4. Organisation de la prévention lors des interventions (30 à 45 min) Présentation des procédures et consignes : ● Les consignes générales de prévention (notamment accueil sécurité du site) ● Les modes opératoires ● Les autorisations de travail et les différents permis complémentaires ● Le plan de prévention ● La consignation et déconsignation 5. Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de niveau 1 (30 à 45 minutes) 1ere règle d'or : « Pas d'autorisation de travail = pas de travail » ● Participer à la mise au travail en s'assurant de pouvoir commencer (autorisation de travail signé) ● S'assurer d'avoir en sa possession toutes les informations, le matériel et les moyens de prévention nécessaires pour le démarrage de l'intervention ● S'assurer que les conditions d'intervention sont conformes et permettent le démarrage de l'intervention ● Être conscient des conséquences et des éventuels risques engendrés par le non-respect des points précédents et la mauvaise qualité du travail. 2eme règle d'or : « Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP » ● Être conscient de sa responsabilité ● Savoir agir et réagir à tout changement de situation de travail ● Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent
Durée et lieu : ● 7 heures soit 1 jour ● En entreprise ou en agence	
Durée de validité : ● 3 ans	6. Conclusion (15 min) ● Rappel des règles d'or ● Conclusion sur l'importance de la culture sécurité 7. Evaluation des connaissances des stagiaires (1 h) ● 20 questions sous forme de QCM dont 2 éliminatoires. ● Note minimale : 16/20